



## ARRÊTÉ :

AR 2023\_02

Arrêté de circulation pour cause de travaux - Mise à la côte de regards de visite

Le Maire de Puybegon :

**Vu** les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la route ;

**Vu** les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

**Considérant** les travaux de remise à la côte des regards de visite qui auront lieu entre le 20 février 2023 et le 24 mars 2023 sur les voies : 3 chemins les remparts, 5-10-13 allée des sapins, 3105 route des illes, 24 allée des chênes

**Considérant** qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

**Vu** l'intérêt général ;

### ARRÊTÉ:

#### Article 1 :

La circulation des véhicules sera restreinte, sur les voies suivantes, du 20 février 24 mars 2023 :

- 3 chemins les remparts,
- 5-10-13 allée des sapins,
- 3105 route des illes,
- 24 allée des chênes

#### Article 2 :

Pendant cette période, la circulation sera restreinte et régulée manuellement avec une signalétique mise en place.

#### Article 3 :

Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit dans les voies ou les parties de voies suivantes :

- 3 chemins les remparts,
- 5-10-13 allée des sapins,
- 3105 route des illes,
- 24 allée des chênes

#### Article 4 :

M. le Maire ou le commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,  
Robert CINQ.



Pour extrait certifié conforme  
Le 13/02/2023

SOUS PREFECTURE DE CASTRES  
Date de réception de l'AR: 13/02/2023  
081-218102150-20230213-AR\_2023\_02-AR